

La construction et le développement  
du Valais  
doivent être décidés  
par les Valaisannes et les Valaisans

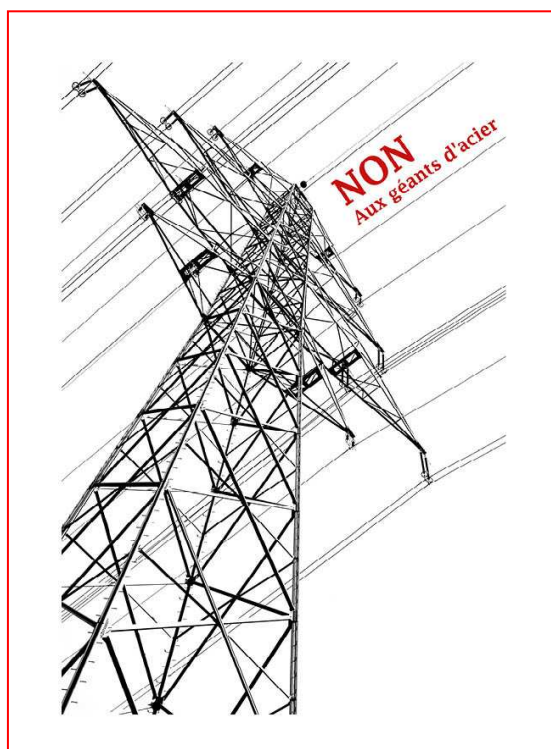
Une initiative cantonale



Une pétition exigeante



La parole au vrai Valais, à ses habitants !



**Deux actes citoyens** devant nous permettre de construire notre canton, fixer des règles de développement durable, protéger les générations futures, concilier les intérêts sociaux et économiques du Valais.

**Deux actes citoyens** qui feront que le combat mené contre les géants d'acier deviendra le combat de tout un Valais uni et solidaire contre la défiguration programmée de son patrimoine.

*Par Bertrand Zufferey, Président du comité d'initiative*

---

## Historique

Pour mémoire, le comité cantonal des Syndicats Chrétiens du Valais a décidé, par mon intermédiaire, d'apporter son soutien financier et structurel à l'ASCV, présidée par M. Gérard Gillioz. C'est ainsi que tout naturellement j'ai rejoint activement le comité de cette association et accepté d'assumer la présidence du comité d'initiative et de pétition qui, de fait, engage les Syndicats Chrétiens du Valais à en assurer le secrétariat.

Vous l'aurez compris, l'ASCV n'est plus seule, ses maints appels ont fait écho et c'est ainsi qu'elle s'entoure d'organisations et de personnalités permettant de passer de la défense d'un coteau à celle de notre Valais tout entier.

Je précise que mon engagement personnel et celui de l'organisation syndicale que j'ai l'honneur de diriger sera total et indéfectible.

## Construire intelligemment au lieu de défigurer notre canton

Tout évolue. Le monde et les hommes qui y vivent, mais surtout la technologie, celle permettant le transport de la production électrique également.

Certains veulent construire un nouveau réseau de distribution électrique avec des modèles technologiques se lisant uniquement avec l'aide d'un rétroviseur. De cette vision du développement de notre Valais, ne passant même pas par la lucarne d'un vieux galetas, nous n'en voulons pas.

Nous ne sommes de loin pas opposés au fait qu'il faut déterminer le réseau de distribution de notre production. Non, c'est la manière dont cette dernière est proposée qui nous scandalise.

Construire intelligemment, c'est tout d'abord appliquer dans son processus de réflexions les nouvelles connaissances technologiques. C'est également veiller à la protection sanitaire de la population résidente et celle qui y résidera dans vingt, cinquante ou encore huitante ans. C'est également veiller à la protection de nos sites naturels.

Force est de constater que le projet actuel d'Alpiq par ses géants d'acier ne peut pas obtenir le label de «construction intelligente».

En effet, le projet d'Alpiq c'est une vieille technologie de transport, des risques avérés sur la santé des habitants riverains des lignes et la destruction de quelques 350 hectares de forêt. Leur motivation ? Un projet bon marché mais que nous allons payer cher et pendant très longtemps, puisque tous ceux nés avant l'an 2000 n'auront que peu de chance de voir la démolition de ces pylônes.

## **L'initiative en quelques mots**

L'initiative propose une alternative technologique en demandant que les nouvelles lignes électriques soient mises sous terre. Mais surtout cette initiative est le droit de parole aux Valaisannes et Valaisans, au vrai Valais !

Par cet acte citoyen, les signataires de l'initiative formulent une demande claire au Grand Conseil valaisan : qu'il adopte une loi par laquelle les autorités cantonales mettront en œuvre tous les moyens juridiques et politiques compatibles avec le droit supérieur afin que toute nouvelle ligne sur le territoire du canton du Valais soit enfouie. Si des exceptions sont possibles, elles doivent émaner du Grand Conseil.

Le message est clair et contraindra nos autorités à être proactives dans ce genre de dossier.

## **La pétition : incontournable**

Ce n'est pas banal que d'assister au lancement simultané d'une initiative cantonale et d'une pétition traitant au premier coup d'œil du même sujet.

Comme expliqué auparavant, rien n'est laissé au hasard dans la défense de ce dossier, tous les moyens légaux sont déployés.

La pétition va plus loin que l'initiative car les signataires exercent une pression politique immédiate en demandant au Parlement valaisan de déposer lui-même une initiative, mais cette fois fédérale, ayant pour but la modification de la loi fédérale sur les installations électriques (LIE) en y introduisant le principe de l'enfouissement des lignes électriques dans tous les cas où la technologie le permet, et ce à chaque fois qu'une zone densément peuplée ou digne de protection paysagère est concernée.

Cette pétition est également un moyen donné aux Valaisannes et Valaisans de lancer un appel intercantonal en invitant chaque organisme à lancer pareille pétition dans son propre canton.

## **Composition du comité d'initiative**

Le comité d'initiative, composé actuellement de différentes personnalités ayant manifesté leur intérêt rapidement, sera élargi, cette conférence de presse étant un appel officiel aux personnalités politiques et publiques de notre canton. Elles peuvent sans autre se manifester auprès du secrétariat d'initiative.

## **Moyens de diffusion de l'initiative et de la pétition**

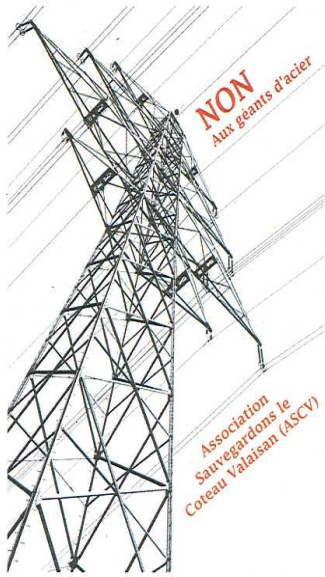
- Presse
- Courrier
- Sites Internet [www.sauvegardonscoteau.ch](http://www.sauvegardonscoteau.ch) et [www.sciv.ch](http://www.sciv.ch)
- Tél. secrétariat 027 329 60 60

## **Conclusion**

C'est déterminé et confiant en la capacité de mobilisation des Valaisannes et des Valaisans contre ce projet démesuré et vieillot qui hypothèque les huitante prochaines années que le comité d'initiative démontre aujourd'hui sa volonté de voir le vrai Valais bâtir son avenir.

Tant l'initiative que la pétition seront le trait d'union des Valaisannes et des Valaisans dans un combat qui les opposera aux milliards d'une multinationale.

Ensemble, le vrai Valais dessinera son avenir, lequel conciliera développement durable et intérêts électro économiques.



CONFERENCE de PRESSE du 14 janvier 2011

## NOTRE ARGUMENTATION

**Nous sommes pour la construction d'un Valais nouveau, avec une réflexion de base sur les problèmes actuels et des solutions innovantes.**

**N'acceptons pas une anarchie de câbles et de pylônes dans notre environnement sans que soient connus les dangers réels pour notre santé, les impacts sur notre paysage et permettre ainsi un développement harmonieux de notre société.**

**N'imposons plus aux habitants de ce pays et aux générations futures le dictat des lobbies électriques.**

L'initiative ne s'oppose pas au passage d'une ligne THT en Valais par contre, elle s'oppose aux moyens imposés.

Alpiq, entreprise **privée et nouvellement européenne**, nous inflige sa technologie désuète alors qu'il existe d'autres solutions.

Les intérêts financiers de cette entreprise priment sur toutes autres considérations > paysage, volonté de la population, principe de précaution, etc.

Cette multinationale a réalisé en 2009 un bénéfice après impôts de 1 milliard 64 millions et ergote à utiliser des solutions à la pointe de la technique. Car ne minimisons pas l'ampleur du projet : la ligne Chamoson-Chippis transportera l'électricité équivalente à 4 centrales nucléaires et pour se faire utilisera des pylônes de 90 mètres avec 29 câbles.

Cette ligne sera tout simplement énorme.

## NOTRE ENVIRONNEMENT NE NOUS APPARTIENT PLUS.

L'initiative peut démontrer que le projet, tel que proposé, est une aberration et soumet quelques arguments :

### Arguments en vrac

- Ce que veut Alpiq, c'est que 20 actionnaires se partagent des bénéfices pharaoniques et que toute la population valaisanne passe à la casserole (perte de revenu touristique, perte des zones à bâtir, diminution de l'imposition communale et cantonale, perte des valeurs immobilières etc.). Même la population suisse verra ses frais gonfler car les frais liés aux augmentations de maladies graves liées aux champs électromagnétiques seront répercutés sur la population suisse toute entière par les caisses maladies.
- La ligne ne sert pas à la distribution suisse mais au commerce international du courant.
- L'urgence pour l'évacuation de notre production est complètement fautive car nous produisons actuellement en 220'000 V et le tracé n'est même pas fermé dans le Haut-Valais, ce qui signifie que l'urgence ne sera que dans 20 ans.
- On enterre des conduites forcées, des usines électriques, des gazoducs, pourquoi pas des lignes électriques alors que tous nos pays voisins le font ?
- Il y a plusieurs accidents survenus sur des lignes aériennes.
- Quand Alpiq parle du coût de la ligne enterrée, elle ne tient compte que des frais de construction et ne parle jamais de l'avantage dû aux frais d'entretien meilleur marché, du meilleur rendement de la ligne sous terre (+20%), de la perte des zones à bâtir pour les particuliers et les communes, des pertes touristiques pour notre canton, etc. Les coûts doivent s'amortir sur 50 ans et non sur 1 an.
- Il est faux de dire que pour enterrer une ligne il faut une tranchée de 25 m comme le prétend Alpiq, comme le montrent plusieurs études et plusieurs sites internationaux, une tranchée de 2 m est suffisante.
- Alpiq ne parle jamais de l'impact auditif (pollution sonore) qui équivaut au bruit d'un vélomoteur.
- Alpiq minimise l'impact visuel (lire le point suivant).
- On enlève des lignes, OK ! Mais on en construit une nouvelle de 95 m de haut (un immeuble de 30 étages) et 30 m de large (soit la longueur d'un terrain de basket) sur des terrains à bâtir et près des zones habitées du canton.
- L'étude de la ligne telle que la présente actuellement Alpiq date de 1993, elle a donc 20 ans.
- Il est faux de dire que le coefficient de l'enfouissement de la ligne est supérieur à plus de 2.5 fois le prix d'une ligne aérienne > de plus en plus d'études et de scientifiques sont à même de prouver que l'investissement est viable pour Alpiq.
- Une ligne enterrée s'auto-amortit en 10 ans, de fait, car son rendement est meilleur (de 18 à 20 %) et son entretien est facilité. Mais si on reporte les arguments de l'analyse d'impact citée précédemment, la solution de mise sous terre des câbles est une évidence pour tout le monde et rentable à la première seconde d'utilisation.
- Il est faux d'affirmer que le transport en courant continu pose d'énormes problèmes – Câbles ABB ou Siemens très performants, de plus ils sont fabriqués en Suisse et vendus dans le monde entier.
- Il est faux d'affirmer que la technique n'est pas au point – plusieurs études sont à disposition.
- Les pylônes dans la plaine du Rhône, surtout vers Aproz, seront inondés dès les travaux du R3 terminés > ils devront obligatoirement être déplacés sans mise à l'enquête, pour raison de force majeure. La population sera alors devant un fait accompli et n'aura plus son mot à dire.
- Avancer l'argument que l'infrastructure électrique suisse va revenir à la population suisse par le biais de Swissgrid et que c'est une grande chance, équivaut à dire : les bénéfices du transport de l'électricité (ce qui rapporte) pour Alpiq et l'entretien des infrastructures – certaines vieillottes – par nos impôts...!! Pourquoi ne pas hériter par Swissgrid d'une ligne à la pointe de la technologie que nous serons fiers de léguer aux générations futures ?
- Le canton n'a pas de vision cohérente et à long terme en proposant **DES SYNERGIES POUR LES GRANDS PROJETS** donc une société différente et responsable pour les générations futures.

Le plan de transport des courants forts est **VIEUX ET OBSOLETE** mais il fait foi dans le projet Chamoson – Chippis. **IL NE CORRESPOND PLUS A L'EVOLUTION DE NOTRE SOCIETE**; le Haut-Valais et Finges, il semble que les dernières directives aient été appliquées et que le principe d'égalité sur un même territoire ne soit pas du tout respecté.

**Initiative populaire cantonale****"Non aux géants d'acier – Pour la mise sous terre des nouvelles lignes électriques sur le territoire du canton du Valais"**

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent en termes généraux, en vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale,

**au Grand Conseil valaisan d'adopter une loi par laquelle les autorités cantonales sont tenues de mettre en œuvre tous les moyens juridiques et politiques compatibles avec le droit supérieur afin que toute nouvelle ligne sur le territoire du canton du Valais soit enfouie. Des exceptions au principe de l'enfouissement sont possibles. Elles devront faire l'objet d'une décision du Grand Conseil.**

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois, est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte (rue-n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai pour le dépôt des signatures à la Chancellerie d'Etat : 16.01.2012.

Le président de commune soussigné atteste que les ..... (nombre) signataires ci-dessus sont habiles en matière cantonale et exercent leurs droits politiques dans la commune (art. 103 LcDP).

Lieu et date : .....

Sceau et signature :

A retourner à :

**SCIV – Secrétariat d'initiative**  
Rue de la Porte-Neuve 20 – Case postale 1312 - 1951 Sion

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue des membres :

Bertrand Zufferey, 1958 St-Léonard – Gérard Gillioz, 1991 Salins – Marylène Volpi Fournier, 1950 Sion – Peter Bodenmann, 3900 Brig – Jean-Henri Dumont, 1950 Sion – Oskar Freysinger, 1965 Savièse – Charles-Alexandre Elsig, 1950 Sion – Nicolas Rossier, 1991 Salins – Brigitte Wolf, 3982 Bitsch.

## **Le Valais : bâtisseur du futur**

Nous avons su utiliser les technologies les plus avancées le siècle passé pour la construction de nos barrages. Ayons le même degré d'exigence aujourd'hui et réclamons l'application des technologies les plus modernes pour les générations futures. L'enfouissement des lignes à très haute tension est techniquement réalisable et surtout beaucoup plus sûr pour la santé !

Imposer aux habitants de notre canton et aux générations futures ce que le lobby électrique veut : une anarchie de câbles et de pylônes dans un environnement qui deviendrait ainsi hostile à l'épanouissement de notre société ! Non, nous voulons un Valais sain et moderne offrant des infrastructures de pointe à ses habitants et à ses hôtes.

## **Protéger notre santé**

Le lobby électrique prévoit de faire passer en permanence 4'000 mégawatts par la ligne à haute tension Chamoson-Chippis. Cela représente la production de quatre centrales nucléaires simultanées. En parallèle, la norme de 1 Microtesla donnée comme référence par Alpiq dans toutes ses études comme étant la norme admise sans danger a été déclarée comme norme cancérigène par l'Office fédéral de l'environnement.

## **Terminer le réseau de la distribution électrique oui, mais pas par n'importe quel moyen**

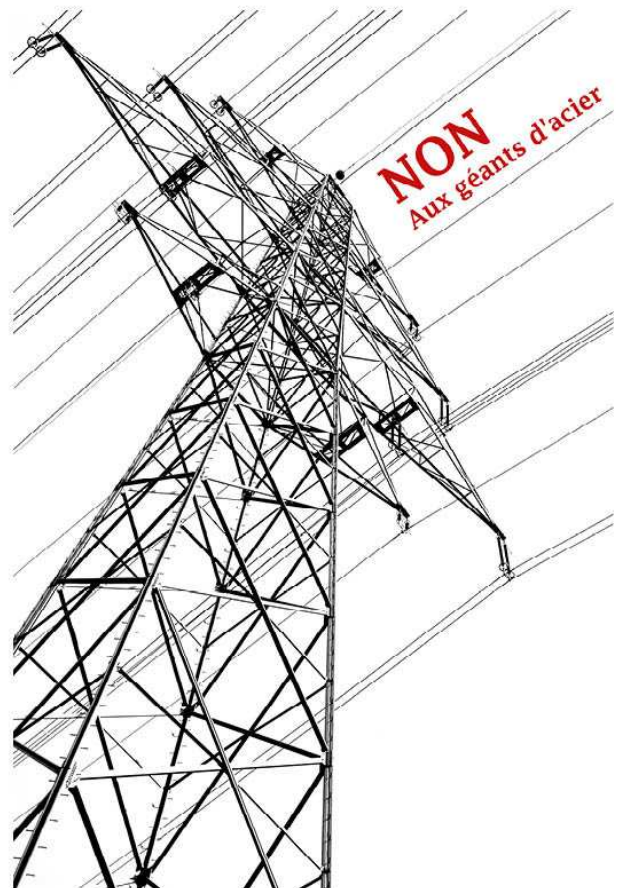
Tout le monde est conscient que le Valais doit permettre de relier la boucle helvétique afin de laisser transiter au sud notre production. Ce nouveau développement représentera des centaines de millions de revenus en faveur du lobby électrique.

## **Ce que demande l'initiative en un mot**

Intégrer les nouvelles technologies dans le développement durable de notre canton afin de préserver la santé et l'avenir des générations futures.

## **Information**

Des feuilles de signature supplémentaires sont disponibles en téléchargeant le formulaire en format PDF sur les sites [www.sauvegardonscoteau.ch](http://www.sauvegardonscoteau.ch) ou [www.sciv.ch](http://www.sciv.ch).



**Volksinitiative****"Nein zu den Stahlriesen – für eine Erdverlegung der neuen Stromleitungen auf Walliser Territorium"**

Die Bürgerinnen und Bürger, welche diese Initiative unterstützen und ihren politischen Wohnsitz in unserem Kanton haben, verlangen gestützt auf die Artikel 33 ff der Kantonsverfassung in Form der allgemeinen Anregung,

**dass der Walliser Grosse Rat ein Gesetz verabschiedet, durch welches die kantonalen Behörden dazu verpflichtet werden, alle juristischen und politischen Möglichkeiten, welche mit dem höheren Recht vereinbar sind, hinsichtlich einer Erdverlegung aller neuen Stromleitungen auf Walliser Territorium auszuschöpfen. Ausnahmen sind möglich. Sie müssen vom Grossen Rat beschlossen werden.**

Diese Liste darf nur von Wählerinnen und Wählern, welche ihren politischen Wohnsitz in der oben erwähnten Gemeinde haben, unterzeichnet werden. Die Bürgerinnen und Bürger, die das Begehren unterstützen, müssen es handschriftlich unterschreiben. Die Initiative darf nur einmal unterzeichnet werden.

Wer vorsätzlich eine andere Unterschrift als die seine anbringt, für einen Dritten oder mehr als einmal unterschreibt, macht sich strafbar nach Artikel 282 des Schweizerischen Strafgesetzbuchs.

Name	Vorname	Geburtsjahr	Genauere Adresse (Strasse und Nr)	handgeschriebene Unterschrift	Kontrolle (frei lassen)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Ablauf der Frist für die Hinterlegung der Unterschriften bei der Staatskanzlei : 16.01.2012.

Der unterzeichnende Gemeindepräsident bestätigt, dass die .....(Anzahl) Unterzeichnenden stimmberechtigt sind und ihre politischen Rechte in der Gemeinde ausüben (Art. 103 GPR).

Ort und Datum : ..... Stempel und Unterschrift :

Zurücksenden an :

**SCIV**

**Rue de la Porte-Neuve 20 – Case postale 1312 – 1951 Sion**

Das Initiativkomitee, welches aus folgenden Personen besteht, kann durch einen Mehrheitsentscheid ihrer Mitglieder die Initiative zurückziehen.

Bertrand Zufferey, 1958 St-Léonard – Gérard Gillioz, 1991 Salins – Marylène Volpi Fournier, 1950 Sion – Peter Bodenmann, 3900 Brig – Jean-Henri Dumont, 1950 Sion – Oskar Freysinger, 1965 Savièse – Charles-Alexandre Elsig, 1950 Sion – Nicolas Rossier, 1991 Salins – Brigitte Wolf, 3982 Bitsch.



## **Das Wallis : Zukunftsvision**

Im letzten Jahrhundert haben wir mit den neuesten Technologien unsere Stauseen gebaut. Auch heute sollten wir die gleichen Ansprüche fordern und für die zukünftigen Generationen die modernsten Technologien einsetzen. Die Erdverlegung der Hochspannungsleitungen ist heute technisch realisierbar und vorallem viel sicherer für unsere Gesundheit !

Die Elektrolobby will den Bewohnern unseres Kantons und den zukünftigen Generationen ihren Willen aufzwingen : ein Durcheinander von Kabeln und Leitungsmasten zerstört unsere Umwelt und das im krassen Widerspruch zum Aufblühen unserer Gesellschaft steht. Nein, wir wollen ein gesundes und modernes Wallis, welches seinen Bewohnern und seinen Gästen moderne Infrastrukturen bieten kann.

## **Schützen wir unsere Gesundheit**

Die Elektrolobby sieht vor, ständig 4'000 Megawatt durch die Hochspannungsleitungen zwischen Chamoson und Chippis durchzulassen. Dies entspricht der Produktion von 4 Nuklearzentralen.

Gemäss Bundesamt für Umwelt ist die Referenz von 1 Microtesla, wie dies von Alpiq in allen Studien angegeben wird, bereits krebserzeugend.

## **Das elektrische Verteilungsnetz beenden ja, aber nicht zu jedem Preis**

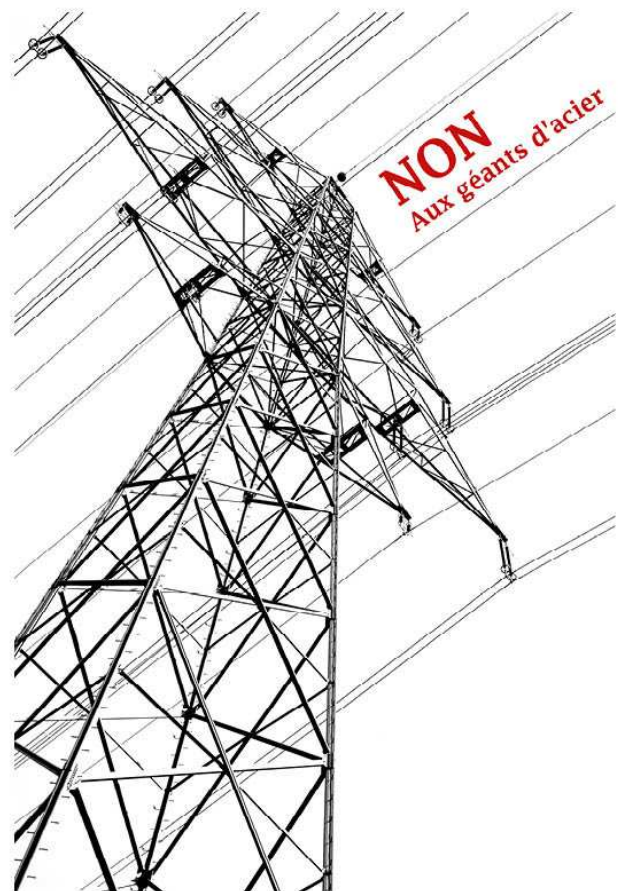
Alle sind sich einig, dass das Wallis die Energietransportlücke schliessen sollte, damit unsere Stromproduktion ungehindert nach Süden gelangen kann. Dies stellt neue Einkommen von mehreren Hundert Millionen zugunsten der Elektrolobby dar.

## **Was will die Initiative ?**

Die neuesten Technologien in eine dauerhafte Entwicklung unseres Kantons integrieren, damit wir die Gesundheit und eine sichere Zukunft für die nächsten Generationen erhalten können.

## **Information**

Zusätzliche Unterschriftsbögen können im PDF-Format unter [www.sauvegardonscoteau.ch](http://www.sauvegardonscoteau.ch) oder [www.sciv.ch](http://www.sciv.ch) heruntergeladen werden.





## "Non aux géants d'acier"

Pétition au sens de l'art. 9 Cst. Vs, pour le dépôt, par le Grand Conseil valaisan, d'une initiative en vertu de l'art. 160 Const. féd. visant la modification de la loi sur les installations électriques à faible et à fort courant

### Texte de la pétition

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil valaisan, conformément à l'art. 38 al. 3 Cst. Vs, de déposer une initiative au sens de l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, ayant pour but la modification de la loi fédérale sur les installations électriques à faible et à fort courant (LIE), en y introduisant le principe de l'enfouissement des lignes électriques dans tous les cas où la technologie le permet, et ce à chaque fois qu'une zone densément peuplée ou digne de protection paysagère est concernée.

	Nom	Prénom	Rue	NPA	Signature manuscrite
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

A retourner à :

**SCIV – Secrétariat de pétition**  
Rue de la Porte-Neuve 20 – Case postale 1312 - 1951 Sion

Des feuilles de signature supplémentaires sont disponibles en téléchargeant le formulaire en format PDF sur les sites [www.sauvegardonscoteau.ch](http://www.sauvegardonscoteau.ch) ou [www.sciv.ch](http://www.sciv.ch).



## „Nein zu den Stahlriesen“

**Petition im Sinn von art. 9 des Walliser Kantonsverfassung, für die Einreichung einer Standesinitiative im Sinn von Art. 160 BV durch den Walliser Grossen Rat zum Zweck der Änderung des Bundesgesetzes betreffend die elektrischen Schwach- und Starkstromanlagen**

### Petitionstext

Die Unterzeichnenden rufen den Walliser Grossen Rat auf, gemäss Art. 38 Abs. 3 der Walliser Kantonsverfassung eine Standesinitiative im Sinn von Art. 160 Abs. 1 der Bundesverfassung einzureichen mit dem Ziel, das Bundesgesetz betreffend die elektrischen Schwach- und Starkstromanlagen dahingehend zu ändern, dass der Grundsatz der Erdverlegung von Stromleitungen für alle Fälle vorgesehen wird, in welchen dies die technologische Entwicklung ermöglicht und eine dichtbesiedeltes oder landschaftlich wertvolles Gebiet betroffen ist.

	Name	Vorname	Strasse	PLZ	Unterschrift
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Bitte zurückschicken an :

**SCIV – Petitionssekretariat**  
**Rue de la Porte-Neuve 20 – Postfach 1312 – 1951 Sitten**

Zusätzliche Unterschriftenblätter können als PDF-Dateien unter [www.sauvegardonscoteau.ch](http://www.sauvegardonscoteau.ch) oder [www.sciv.ch](http://www.sciv.ch) heruntergeladen werden.

**Comité d'initiative**  
**«Non aux géants d'acier – Pour la mise sous terre des nouvelles lignes électriques**  
**sur le territoire du canton du Valais»**

Sion, date du timbre postal

**Initiative cantonale et pétition «Non aux géants d'acier»**

---

Madame, Monsieur,

Le combat mené par l'ASCV (Association Sauvegardons le Coteau Valaisan) depuis de nombreuses années, combat que vous avez soutenu, a porté ses fruits. L'ASCV n'est plus seule et grâce au soutien et au renfort obtenus, ce dossier devient un dossier cantonal majeur.

Dès aujourd'hui, un comité d'initiative vient renforcer cet engagement contre la construction de lignes à haute tension devant traverser une partie du canton du Valais. Une telle construction aura des conséquences importantes tant sur le plan humain, sanitaire, économique que paysager et ce pendant de nombreuses années.

Le comité d'initiative s'engage en faveur du **développement durable**. Il veut aujourd'hui que la démocratie agisse et que **les Valaisannes et les Valaisans fassent entendre leur voix et surtout leur choix**.

A son sens, il est inacceptable qu'une poignée de personnes hypothèquent les générations futures pendant près de huitante ans.

Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir nous retourner l'initiative (formulaire gris) et la pétition (formulaire blanc) munies de votre signature **le plus rapidement possible**. En signant ces documents, vous exigez un débat démocratique et montrez que notre vrai Valais est une terre d'avenir où les intérêts de ses habitants doivent être protégés en faveur des générations futures.

N'oubliez pas, **signez les deux feuilles**, celle de l'initiative cantonale et celle de la pétition. Les deux traitent du même thème avec pour l'une un rayon d'action cantonal (initiative) et l'autre fédéral (pétition).

Vous pouvez également apporter votre soutien financier à l'ASCV en effectuant le versement de votre choix sur le CCP 17-165169-1 libellé au nom «Sauvegardons le Coteau Valaisan (ASCV), 1991 Salins».

C'est en sachant pouvoir compter sur votre capacité de mobilisation que nous vous remercions par avance pour vos démarches et vous adressons nos salutations les meilleures.

Bertrand Zufferey  
**Président du comité d'initiative**

Gérard Gillioz  
**Président ASCV**  
**Membre du comité d'initiative**

**Annexes :** Initiative cantonale  
Pétition

**A retourner même partiellement remplies à :**  
SCIV – Secrétariat d'initiative  
Rue de la Porte-Neuve 20, Case postale 1312, 1951 Sion